

Sudbury, la diminution des employés temporaires serait plus grande qu'elle le serait dans l'ensemble de la province.

Par suite de la centralisation du travail ici, nos employés titularisés des divers bureaux du ministère ont pu consacrer beaucoup de temps à l'étude des problèmes qui se posent là-bas. Nous avons fait traiter les problèmes urgents par nos spécialistes de grade supérieur au lieu de faire faire des cotisations de routine, comme par le passé. L'expérience a réussi. Nous avons évidemment eu, au cours de la première année, quelque difficulté à mettre le procédé au point, mais je crois que le résultat est tout à l'honneur du personnel auquel on avait confié ce travail, ainsi que du sous-ministre et des chefs de services qui l'ont organisé. Je tiens à leur en attribuer le mérite. Un des résultats de cette façon de procéder a été que les remises ont été expédiées beaucoup plus vite que l'année dernière. Nous avons reçu des centaines de lettres de remerciements de tous les coins de la province. Je crois que le seul dont l'enthousiasme au sujet de la vitesse avec laquelle on effectuait les remises était un peu atténuée par d'autres considérations, était le ministre des Finances, qui a constaté que les remises sortaient si vite qu'avant la fin de l'année il aurait dépensé plus d'argent à ce titre qu'il s'y attendait. Je ne voudrais pas que le critique financier du parti libéral en fasse un reproche au ministre l'année prochaine. En effet, les ristournes seront probablement, à ce moment-là, moins considérables, parce qu'elles auront été remboursées si promptement cette année-ci.

M. Benidickson: Malgré ce qu'on a dit, le ministre a-t-il l'état des frais d'équipement et des frais courants de son nouveau système?

L'hon. M. Nowlan: Non, franchement, je ne l'ai pas. Je répète qu'il y avait cette année 60 employés temporaires. Les frais courants étaient moins grands que les frais d'administration dans toute la province.

M. Benidickson: Le ministre ne parlait que de l'Ontario?

L'hon. M. Nowlan: Oui. Nous avons obtenu quelque équipement des fabricants d'appareils électroniques, comme le sait mon honorable ami. J'ignore au juste ce que cela a coûté.

L'honorable député de Port-Arthur a parlé des cotiseurs et j'ai répondu à sa question. Il a aussi parlé de faveurs politiques à propos des avocats. L'expression "faveurs politiques" ne laisse pas de m'intriguer. Je n'en ai découvert aucun signe là-bas depuis que j'y suis. Je croyais que cela existait dans certains autres domaines. Je doute que cette expression soit justifiée à l'égard des affaires du gouvernement fédéral, et sûrement pas pour ce qui est des avocats.

[L'hon. M. Nowlan.]

Mon honorable ami se souvient peut-être d'une déclaration qu'a faite le ministre de la Justice l'an dernier, lors de l'étude de ses crédits, sauf erreur, où il a très bien dit qu'il avait dû assumer la responsabilité de l'administration de la justice à l'égard de l'audition de certaines causes et que, lorsqu'il s'agissait de causes en appel et de causes devant les Cours supérieures du Canada, le ministère de la Justice, non pas celui du Revenu national, se réserve et exerce le droit de nommer les avocats qui doivent s'occuper de ces causes lorsque le ministère de la Justice le juge à propos.

J'ai le plus profond respect pour le personnel juridique du ministère du Revenu national. Ce personnel est l'élément permanent du ministère et il ne peut régler tous les cas et litiges qui se présentent. Il nous faudrait accroître considérablement notre personnel pour accomplir le travail qui nous attend. Chacun sait, et les avocats plus que les autres, que dans des causes d'impôt où des millions de dollars sont en jeu, en dépit de tout le respect qu'on a pour le personnel permanent et parfaitement compétent du ministère, il est fort souhaitable de recourir à des avocats qui ont acquis beaucoup d'expérience dans les cours d'appel et les cours supérieures du pays. Même si l'on veut appeler cela du favoritisme politique, on conviendra, j'en suis sûr, qu'il n'y a pas d'autre façon d'administrer un ministère comme le mien.

M. Fisher: Ce n'est pas ce que j'ai entendu dire.

L'hon. M. Nowlan: Si l'honorable député de Port-Arthur a entendu dire autre chose, j'aimerais qu'il se lève et le dise au lieu de marmonner je ne sais quoi de son siège. Je voudrais bien savoir qui a quitté le ministère et parle maintenant de favoritisme politique au sujet des avocats. J'aimerais savoir son nom. Qu'on tire la chose au clair. J'assure à l'honorable député et au comité que nous ne nommons aucun avocat, si ce n'est sur l'avis du ministère de la Justice, et en particulier du sous-ministre de ce ministère. Tous les députés qui sont au courant de ces questions savent et certainement nos honorables vis-à-vis du parti libéral qui ont l'expérience de l'administration savent très bien combien le sous-ministre de la Justice et tous ses collaborateurs du ministère se montrent scrupuleux dans le choix d'un avocat.

Nous comptons maintenant dans notre effectif de nombreux avocats dont les antécédents, s'il en est, ne sont liées d'aucune manière avec le parti au pouvoir; mais c'est une question qui regarde le ministère de la Justice. J'ai déclaré que je défendrai cette pratique dans tout le pays. Je mets quiconque au défi d'affirmer que dans le renvoi de